

Mesure « 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires »

DOSSIER TYPE DE CANDIDATURE Centre de santé

Cette mesure vise à implanter ou réimplanter une offre médicale ambulatoire dans les territoires les plus en difficulté.

La Guadeloupe est concernée par le volet 2 qui consiste à soutenir la création et le maintien de nouveaux postes de médecins généralistes salariés, notamment en apportant aux employeurs une garantie financière pendant les deux premières années, période qui correspond au temps moyen de constitution de la patientèle.

L'Agence de Santé lance donc un appel à candidatures pour permettre aux acteurs de santé éligibles au dispositif de pouvoir se positionner.

Les demandes seront ensuite examinées par une commission dédiée.

Référence juridique : instruction N°DGOS/DIR/2019/27 du 6 février 2019 relative à la mise en œuvre de la mesure « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires »

Le dossier de candidature est à adresser dûment complété [par voie postale](#) **et** [par mail](#)

Par voie postale à l'adresse suivante :

ARS

Service attractivité et protocoles de coopération

Bisdary – Rue des Archives

97 113 GOUYBEYRE

et

Par mail sur la messagerie suivante :

Ars971-attractivite-protocole@ars.sante.fr

Calendrier de dépôt des dossiers de candidature par les employeurs potentiels :

Candidat non encore identifié : **au plus tard le jeudi 30 avril 2020**

Médecin pressenti déjà identifié : **avant signature du contrat de travail**

Rubrique 1 : Présentation du centre de santé

1- Identification du centre de santé

Nom :

Statut juridique :

- Municipal ou intercommunal
- Associatif
- Mutualiste
- Centre porté par un établissement de santé (public ou privé)
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- Autres

Typologie :

- Pluri-professionnel
- Médico-dentaire
- Médical (exclusif)
- Infirmier (exclusif)
- Dentaire (exclusif)

Adresse postale :

Numéro FINESS :

Nom et Prénom du Directeur du centre de santé :

-Numéro de téléphone :

-adresse mail :

2- Référent du dispositif « 400 médecins généralistes » au sein du centre de santé

Nom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

3- Effectifs du centre de santé

Professions	Nombre de professionnels	Equivalent Temps Plein

**Rubrique 2 : Fiche concernant le médecin salarié pressenti
si il est déjà identifié**

Nom :
Prénom :
Date de naissance

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Statut actuel :

- Interne
- Remplaçant
- Médecin installé

Précisez l'adresse du cabinet actuel :

Précisez les raisons du changement de lieu d'exercice :

Année d'obtention de la thèse :

Inscription à l'Ordre National des Médecins :

- oui
- non

Si oui, numéro d'inscription à l'Ordre :

Si non, date programmée d'inscription :

Est-il prévu une participation à la permanence des soins ?

- oui
- non

Si oui dans quel cadre ? (lieu, activité, fréquence) :

:

Exercice au sein de la nouvelle structure :

- Temps complet
- Temps partiel (supérieur à 50%)

Combien :

Si le médecin n'a pas encore été identifié par l'employeur :

Des démarches ont-elles été mises en place ou sont-elles envisagées en vue du recrutement : annonce sur des sites internet et/ou sur les réseaux sociaux, utilisation du réseau de médecins local,.....?

.....

Rubrique 3 : Perspective de carrière pour le médecin à embaucher

Le recrutement du médecin s'inscrit-il dans une démarche de pérennisation de ce poste à la fin de la période initiale des deux ans ?

- oui
 non

Si non, précisez les raisons :

Si oui, expliquez en quoi :

Rubrique 4 : Le projet de santé tenant compte de l'embauche du médecin salarié

Les éléments suivants pourront figurer dans le projet de santé :

Les axes prioritaires:

Les pathologies et/ou les populations que l'embauche du médecin salarié permettra de prendre en charge ou de mieux prendre en charge, les activités qui pourront se développer ainsi que la file active et la zone d'attractivité estimées, les évolutions prévues pour les années à venir,...

Continuité des soins :

L'organisation mise en place pour répondre aux demandes de soins non programmés en médecine générale : amplitude des horaires d'ouverture et possibilité de consultations non programmées, participation à la permanence des soins, ...

Coordination des soins :

Les actions prévues pour optimiser la coordination entre les différents professionnels qui travailleront avec le médecin embauché : dispositif de partage d'information, réunions pluri-professionnelles, mise en place d'une formalisation de la coordination des soins autour du patient, protocoles de coopération, ...

Activités de Santé Publique (promotion, prévention, éducation à la santé...):

Les actions prévues en termes de prévention et de promotion de la santé (vaccinations, dépistages, éducation thérapeutique, ...)

Articulation du projet avec son environnement sanitaire, social et autre :

Les partenariats effectifs ou à mettre en place avec les acteurs sanitaires et sociaux : autres établissements de santé, centres de santé, maisons de santé, CLIC, MAIA, SSIAD, ...

Actions innovantes (télémédecine,...) :

Les mesures prises ou envisagées pour faciliter l'accès à des spécialités ou techniques particulières (notamment grâce à la télémédecine) soit par une réponse propre, soit par convention passée avec d'autres structures (centre de radiologie, laboratoire de biologie médicale etc...)

Autres éléments à faire valoir :

Date :

Signature du directeur :

